

Aide-mémoire: Prévention des infections (PCI) pendant les travaux dans les établissements de santé

	TYPE DES TRAVAUX			
	TYPE A	TYPE B	TYPE C	TYPE D
	Travaux d’inspection et non invasifs. a) Travaux nécessitant de pratiquer une seule ouverture, qui peut être contrôlée, dans un mur ou un plafond pour des travaux mineurs ou une inspection visuelle ; cette ouverture est réalisée par - le retrait d’au plus un carreau de plafond ; - l’ouverture d’un panneau d’accès dans un mur ou un plafond ; b) Travaux de peinture (mais non de sablage) et la pose de revêtements muraux ; c) Travaux de finition électrique ; d) Autres travaux d’entretien qui ne produisent pas de poussière ou ne nécessitent pas de couper des murs ni l’accès aux plafonds [autre que ce qui est indiqué à l’alinéa a) au-dessus]	Travaux de faible envergure et de courte durée (ex., de moins de 2 heures) qui produisent peu de poussière a) Travaux qui nécessitent l’accès à des châsses ; b) Pratique d’une petite ouverture dans un espace fermé si la migration de la poussière peut être contrôlée, p. ex., des ouvertures dans des murs ou des plafonds pour l’installation/la réparation de petits ouvrages électriques, des appareils de ventilation, des fils téléphoniques ou des câbles pour ordinateur; c) Sablage ou réparation d’une petite surface d’un mur	Travaux qui produisent une quantité modérée-élevée de poussière, nécessitent une perturbation modérée des services, ou nécessitent la démolition ou l’enlèvement de tout élément de construction fixe (p. ex., un évier) ou un assemblage (p. ex., comptoir/armoire) ou qui ne peuvent pas être terminés pendant un seul quart de travail. a) Travaux qui nécessitent le sablage des murs avant de les peindre ou de poser un revêtement ; b) Enlèvement des revêtements de plancher, des carreaux de plafond et de la menuiserie d’agencement ; c) Construction de nouveaux murs ; d) Travaux mineurs dans les conduits ; e) Travaux d’électricité au-dessus des plafonds ; f) Travaux importants de câblage	Travaux qui produisent une quantité élevée de poussière, travaux qui provoquent d’importantes perturbations des services, et travaux de démolition et de construction qui nécessitent des quarts de travail consécutifs. a) Excavation du sol ; b) Travaux de construction neuve qui nécessitent des quarts de travail consécutifs ; c) Travaux qui nécessitent une importante démolition ou le retrait d’un système de câblage complet.
	Travaux de plomberie mineurs qui exigent l’interruption de l’alimentation en eau à une aire de soins limitée (c.-à-d., une chambre) pendant moins de 15 minutes	Travaux de plomberie qui perturbent l’alimentation en eau ou, à une ou plusieurs aires de soins pendant moins de 30 minutes.	Travaux de plomberie qui perturbent l’alimentation en eau à une ou plusieurs aires de soins pendant plus de 30 minutes mais moins d’une heure.	Travaux de plomberie qui perturbent l’approvisionnement en eau de plus de trois appareils sanitaires pendant 1 h ou plus.
GROUPE DE RISQUE ET EMPLACEMENT	CLASSE DES TRAVAUX			
GROUPE 1 : FAIBLE • Aire publique hors des aires de soins • Lingerie souillé ou zones de stockage du linge souillé • Local d’installation matériel et d’hygiène et salubrité hors des aires de soins	1	2*	2	3
GROUPE 2 : RISQUE MOYEN • Aires de soins aux usagers (sauf si listées dans le groupe 3 ou 4) • Cliniques externes (sauf oncologie et chirurgie) • Secteurs de réadaptation éloignés des aires de soins • Espace vacant qui habrite encore du matériel utilisé	2	2	3	4
GROUPE 3 : RISQUE MOYEN À ÉLEVÉ • Urgences (sauf traumatologie) • Imagerie médical diagnostique • Salle de travail et d’accouchement • Hydrothérapie (ex : piscine, bassin thérapeutique) • Inhalothérapie • Unités de soins courte et longue durée • Laboratoires • Unités pédiatriques et gériatriques • Aire de préparation des repas et salle à manger • Salle d’entreposage de la lingerie propre	2	3*	3	4
GROUPE 4 : RISQUE ÉLEVÉ • Toutes les unités de soins intensifs. • Bloc opératoire et endoscopie • Pharmacie et URDM • Zones d’entreposage de matériel stérile et propre • Unité de dialyse • Cliniques externes de chirurgie et d’oncologie • Unité de médecine de jour et soins ambulatoire (incluant chirurgie) • Imagerie médicale d’intervention • Salle de dentisterie	2	3*	4	4

* Un niveau inférieur pourrait être utilisé, conformément à la clause 7.5 de la norme CSA Z317.13:22 (Lutte contre l’infection pendant les travaux de construction, de rénovation et d’entretien dans les établissements de soins de santé)

Aide-mémoire: Prévention des infections (PCI) pendant les travaux dans les établissements de santé

¹ Mesures PCI - Classe 1
Avant les travaux • Sélectionner des matériaux neufs et adéquats • Déterminer quels services essentiels (ex. : alimentation en eau, électricité, ventilation) pourraient être perturbés. Aviser les services concernés et prévoir des mesures pour pallier ces perturbations.
Pendant les travaux • Réduire au minimum la formation et la dispersion de poussières (aspirateur à filtre HEPA) • Veiller à ce que l'équipement et fournitures destinés aux soins des usagers soient protégés contre la poussière • Remplacer les tuiles et panneaux d'accès après une inspection visuelle • Maintenir un environnement de travail sec et propre • Réaliser les travaux durant les périodes de faible activité si possible (ex. : soir)
Après les travaux Si nécessaire, nettoyer la zone des travaux au moyen d'un aspirateur à filtre HEPA

¹ Mesures PCI – Classe 2
Avant les travaux • Sélectionner des matériaux neufs et adéquats • Déterminer quels services essentiels (ex. : alimentation en eau, électricité, ventilation) pourraient être perturbés. Aviser les services concernés et prévoir des mesures pour pallier ces perturbations. • Déterminer un circuit pour le transport des matériaux et des déchets • Établir un plan de circulation à l'intention des ouvriers de manière à éviter de circuler dans les aires de soins des usagers • Installer une pellicule de polyéthylène d'au moins une épaisseur (6mil), du plancher au plafond • Installer un tapis anti-poussière à l'extérieur de l'entrée du chantier • Sceller hermétiquement les conduits d'alimentation, d'évacuation et de retour d'air, points de pénétration de la plomberie, prises de courant dans la zone de travaux
Pendant les travaux • Réduire au minimum la formation et la dispersion de poussières (aspirateur à filtre HEPA, vaporisation d'eau sur les surfaces de coupe, etc.) • Veiller à ce que l'équipement et fournitures destinés aux soins des usagers soient protégés contre la poussière • Remplacer les tuiles et panneaux d'accès après une inspection visuelle • Réaliser les travaux durant les périodes de faible activité si possible (ex. : soir) • Nettoyer (aspirateur à filtre HEPA) ou protéger par une pellicule de polyéthylène les carreaux de plafond (si activité générant poussière)
Après les travaux • Assurer la propreté du chantier tout au long du projet (nettoyage quotidien) • Procéder à une purge, si nécessaire

Mesures PCI - Classe 3	Mesures PCI - Classe 4
Avant les travaux PGPI et IMAT pour les installations sans CSI-PCI attitré : Compléter le FORM « <i>Demande d'évaluation de travaux par la PCI</i> » IMAT pour les installations avec CSI-PCI attitrée : communiquer directement avec elle selon la modalité établie	

¹Ce document constitue un résumé. Veuillez-vous référer au devis PCI pour obtenir toutes les informations nécessaires à vos travaux.